

en janvier alors que l'ensemble des changements plus compliqués mettant en cause l'impôt sur les gains en capital et les nouvelles dispositions relatives au commerce aurait pu être reporté au début de 1972 et faire l'objet d'un examen plus poussé de la Chambre. Ainsi le ministre des Finances n'aurait pas été forcé d'abandonner ses objectifs généraux. Il aurait simplement pris deux bouchées au lieu d'une. Par la suite, s'il y avait eu opposition aux nouveaux taux, la motion de clôture aurait été justifiée. Les différentes possibilités seraient apparues clairement. Le gouvernement, cependant, a rejeté la proposition.

Le pays doit accepter tout le bill, qu'il soit d'accord ou non; que les gens comprennent le bill ou non, il sera adopté grâce à la clôture. Les gens qui seront les plus touchés ne seront pas les adversaires du bill au Parlement, mais les contribuables. Ce sont eux qui voient leurs droits piétinés. Pour le contribuable, le débat a porté sur des principes généraux. Il a entendu les déclarations rassurantes des ministres selon lesquelles «l'évaluation ne lui causera aucun tort, même s'il ne comprend pas très bien.» Cependant, ce ne sont pas des grands principes ni des déclarations ministérielles qui fixeront le montant de son impôt. Il sera fixé selon la lettre de la loi que le Parlement a étudiée en comité. On a mis fin brusquement à cet examen, et on l'a fait au moment où le pays est complètement dans le noir en ce qui concerne toute cette question de la réforme fiscale. A maintes reprises, ces derniers jours, à l'occasion de l'examen en comité des articles relatifs à l'agriculture, on a signalé que ni les auteurs du projet de loi, ni les gens qui seront chargés d'appliquer la loi, ne comprennent quoi que ce soit à l'agriculture canadienne. C'est en grande partie exact.

Au cours des derniers mois, plusieurs projets de loi portant sur l'agriculture ont été présentés à la Chambre. Ils avaient pour objet, soit de forcer les cultivateurs à se contenter d'une situation qu'ils ne désirent pas, soit de leur faire accepter une sorte de contrôle gouvernemental et l'établissement de contingentements, mesures que les cultivateurs abhorrent également. J'en conclus moi-même que les rédacteurs du projet de loi n'ont pas pris la peine d'étudier les problèmes agricoles suffisamment pour déterminer quels sont les besoins réels de l'industrie et proposer des mesures qui lui soient bénéfiques.

Nous avons bien essayé de présenter des amendements au bill de stabilisation que le gouvernement a finalement retiré de la Chambre. Il s'agissait d'amendements proposés par l'opposition officielle, mais aussi par les organismes agricoles de tout le Canada. C'était, pour la plupart, d'excellents amendements. Je conviens, monsieur l'Orateur, que certains auraient entraîné la dépense de sommes considérables, mais il y en avait d'autres qui auraient pu être inclus dans le projet de loi pour le bien de l'agriculture. Le gouvernement ne s'y est même pas arrêté.

Je suis d'avis que les agriculteurs du pays en ont soupé du gouvernement libéral actuel, puisque pas une seule mesure législative concrète en ce qui concerne l'agriculture n'a été présentée depuis plusieurs mois maintenant. L'industrie agricole canadienne éprouve de grandes difficultés. Les députés qui représentent des circonscriptions rurales devraient le souligner chaque fois qu'ils en ont l'occasion. L'agriculture n'est pas en difficulté seulement dans l'Ouest, mais dans toutes les régions du Canada, des provinces Maritimes à la Colombie-Britannique.

L'étude des courbes en ce qui concerne les recettes en espèces provenant de la vente du bétail et des produits animaux pour les 20 dernières années révèle une augmentation moyenne d'un peu moins de 70 millions de dollars

par an, soit environ 3.5 p. 100. En comparaison, les récoltes ont rapporté, en moyenne, juste un peu moins de 40 millions de dollars ou pas tout à fait 3 p. 100 par année. Par contre, les frais d'exploitation et d'amortissement ont augmenté beaucoup plus. Ils se sont élevés en moyenne à environ 115 millions par année, ou juste au-dessous de 5 p. 100. Si cette tendance persiste, les revenus agricoles s'affaibliront graduellement.

• (5.30 p.m.)

A la récente conférence sur les perspectives qui s'est terminée à Ottawa il y a quelques semaines, on avait fait observer que le remboursement de 75 millions de dollars en avances d'argent consenties au cours d'années antérieures fera baisser d'autant le niveau des revenus des Prairies cette année. En d'autres mots, on a dit à cette conférence qu'en dépit d'un mouvement satisfaisant de céréales cette année, le gros des revenus n'est pas allé aux cultivateurs. Le surcroît de dépenses engagées dans la production agricole a absorbé l'accroissement de revenu qu'avaient réalisés les ventes des grains des Prairies, comme on l'a souligné à cette conférence. On prédit que dans ces provinces le revenu net s'établira à 621 millions de dollars en 1971, comparativement aux 494 millions en 1970 et aux 505 millions en 1969. On prévoit, pour 1972, un revenu de seulement 500 millions de dollars, soit à peu près le même qu'en 1969, année de dépression. Il n'y a pas de quoi nourrir l'optimisme des cultivateurs, ni de ceux qui s'occupent d'agriculture.

A mon avis, monsieur l'Orateur, si nous n'adoptons pas des politiques agricoles aptes à renverser du tout au tout cette tendance, si nous n'adoptons pas de nouvelles politiques agricoles, d'ici quelques années l'agriculture, telle que nous la connaissons aujourd'hui, aura disparue. Je le signale tout simplement pour prouver que les deux sujets à l'étude aujourd'hui, le troupeau de base et l'impôt sur les gains en capital, surtout en ce qui a trait à la cession des fermes, sont deux domaines d'importance vitale dans le contexte de la mesure et de l'ensemble de l'agriculture.

Un mot de plus sur l'imposition des gains en capital: si le propriétaire d'une terre n'a pas les coudées franches pour céder sa terre à son fils ou à sa fille, les bénéfices éventuels en seront de beaucoup réduits. Vu le revenu net peu élevé que rapporte l'argent investi dans l'agriculture aujourd'hui, le fils ou la fille risque de ne jamais vraiment payer sa terre, car dans bien des cas il s'agit de terres qui représentent une capitalisation de \$50,000 et \$100,000 ou même plus. La partie de cet argent qui devra passer à l'impôt diminuera sérieusement la rentabilité de l'exploitation agricole. De plus, il faut toujours songer à l'impôt sur les biens transmis par décès. A mon avis, cela constitue nettement une forme de double imposition.

On reconnaît depuis longtemps qu'en agriculture, comme je l'ai déjà dit, la proportion d'investissement par rapport aux bénéfices est extrêmement élevée. Non seulement c'est là une caractéristique de l'agriculture, mais le problème est encore compliqué par l'élément risque, élevé comme il l'est en raison de l'incertitude du climat et des marchés. Ce sont là des risques que les agriculteurs sont obligés de prendre. En fait, les bénéfices de l'agriculture sont tellement faibles que les banques hésitent à accorder un crédit à long terme aux agriculteurs. C'est pourquoi on a besoin de la Société du crédit agricole gérée par le gouvernement. Il est donc évident que dans une industrie à coûts élevés, à risques modérés et à bénéfices faibles, les conséquences d'un impôt sur les gains en capital seraient plus graves et plus difficiles à supporter que dans une